

| Propriétaire occupant



| DELEGATION | |
|---------------|--|
| N° de dossier | |
| Date du dépôt | |

Réservé à l'Anah

DÉCLARATION DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

| • Je soussigné(e) (nom, prénom) | |
|--|--|
| Adresse: | |
| Code Postal : LLLLLLL | Commune: |
| déclare : | |
| ··· | er désigné ci-après (description, localisation de l'immeuble) |
| précédemment propriété de (nom et prénom, ou | u occupant personne physique) : |
| | |
| Notaire à : | |
| avoir connaissance | |
| | |
| | d'une subvention à accordée par l'Anan pour la lenabilitation du € à (nom, prénom et adresse du bénéficiaire de la |
| • | e a (nom, prenom et auresse du benenciaire de la |
| • des engagements qu'il a souscrits en contrepa | |
| | |
| les revenus fiscaux de référence de l'anné | ee LL (n-2 ou n-1) des personnes occupant le logement sont de |
| ∟ | |
| • le nombre de personnes occupant le logement es | t de LLL. |
| m'engage, aux lieu et place du bénéficiaire de l | la subvention à : |
| occuper le logement subventionné par | l'Anah jusqu'au LLL LLLL (soit six ans à compter de la date du |
| début des engagements initiaux visés ci-dessus |) étant précisé que le logement sera obligatoirement occupé à titre de résidence |
| principale ; | |
| o aviser l'Anah par écrit, pendant le déla | i visé ci-dessus, de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit |
| de propriété (vente totale ou partielle,) et aux | conditions d'occupation du logement subventionné ; |

• reverser à l'Anah, si je ne respectais pas les engagements ci-dessus, une somme correspondant au montant de la subvention⁽¹⁾.

Les sommes à reverser sont établies en tenant compte de la durée des engagements restant à courir à compter de la date de leur rupture.

avertir mon notaire de l'existence d'engagements vis-à-vis de l'Anah en cas de logement subventionné;

Vu les articles L.321-1 et suivants et R.321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat.

Vu le décret n°2011-1426 du 02 novembre 2011 relatif au réglement des aides du FART.

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de subvention ainsi qu'à des exploitations statistiques. Les destinataires des données sont : les services de l'Agence, les organismes partenaires et, le cas échéant, la collectivité locale du lieu du bien concerné. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation locale de votre département. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

⁽¹⁾Ce montant comporte, le cas échéant, l'aide accordée par l'Anah pour le compte de l'État dans le cadre du programme "Habiter mieux" du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).

| Les sommes à reverser seront majorées de la variation de l'indice de ré la décision de reversement (les indices pris en compte seront ceux du 3 que des intérêts légaux en cas de non paiement dans les délais prescri | ème trimestre de l'année précédant celle des dates de référence), ainsi |
|--|---|
| Fait à, le LL LL Signati | ure du nouveau propriétaire |
| | |
| | |
| | |
| | |
| • Je soussigné, délégué de l'Anah dans le département de | |
| | |
| ainsi qu'il est indiqué ci-dessus. | |
| Fait à, le LLL LLL Signati | ure du délégué de l'Anah ⁽²⁾ |

⁽²⁾Le présent document n'est valable que signé par le délégué de l'Anah.